

Conseil municipal du 19 02 2023– 19 h 00

Salle du Conseil Municipal

8) Del2023-008 - Informations faites au conseil sur les délégations du Maire

Nomenclature : 5.2 – Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

- Attribution de 4 concessions funéraires
- Renouvellement de l'adhésion aux Villes marraines (Pluvier) : 300 €
- Marché de coordination SPS à la société SOCOTEC (Manoir de Kergoz) pour 1 950 € HT

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré :

- **En prend acte.**

Fait au Guilvinec, le 19/01/2023

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com

LE MAIRE

